

MAIRIE DE SAINT ANDRONY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **15**

Présents : **15**

Votants : **15**

Pouvoirs : **00**

Retard : **00**

Date de la convocation : **01 avril 2022**

L'an deux mil vingt deux, le six avril, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Androny dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal RIVEAU.

Présents : M. BÉDIS, M. FORMANTIN, M. VEYSSIÈRE, M. CARTEAU, M. RIVEAU, Mme FONTANEAU, Mme HOFMAN, Mme TAUZIÈDE, Mme MITRASOUF, M. VIELET, Mme MARCHAND, M. PAYET, Mme SENEZE, M. NAVARRO, M. DUPONT

Secrétaire de séance : *Mme FONTANEAU Patricia*

COMPTE RENDU

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus présents et ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 03 2022

Monsieur le Maire demande si des éventuelles remarques ou observations sont formulées par les membres du Conseil. Les élus approuvent à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la précédente réunion de Conseil.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (délib.10/2022)

Monsieur le Maire fait le rappel des subventions qui ont été versées l'an passé. Il propose de verser une nouvelle fois les subventions au prorata des mois activités pour les associations qui ont du mal à reprendre leur rythme de manifestations, depuis la période de pandémie. De ce fait, une enveloppe globale pourrait être attribuée et répartie sur l'ensemble des associations.

Madame Mitrasouf prend la parole et fait part de la demande de la directrice de l'école d'Anglade suite au projet de " Classe découverte ". Elle a demandé à chaque collectivité du RPI une possible aide au financement entre 70€, 80€ et 90€ pour chaque élève des deux communes respectives. Concernant la commune de St Androny, le nombre d'enfant se porte à 16, toutefois 4 enfants sont hors secteur et donc il est proposé que les 2 communes prennent en supplément chacune l'aide de 2 élèves. Après discussion, le principe d'aide est accepté pour 18 élèves pour un budget individuel de 80€ soit une enveloppe globale de 1.440,00€. Il est souligné tout de même que cette demande arrive tardivement.

Les sommes présentées ci-dessous sont validées par les élus.

Associations	Montant Attribué	Observations
ADELFA	100 €	néant
AREESA	350 €	néant
STÉ DE CHASSE ST ANDRONY	650 €	néant
AMICALE DES POMPIERS	100 €	néant
LES RESTOS DU CŒUR	200 €	néant
LES ÉPICIERS DE L'ESTUAIRE	200 €	néant
ANCIENS COMBATTANTS	350 €	néant
CLUB BELLE ÉTOILE	600 €	versé au prorata des mois d'activité
LE FOYER RURAL	650 €	versé au prorata des mois d'activité
PHOTO CLUB DE L'ESTUAIRE	400 €	néant
TOUR DU CANTON DE L'ESTUAIRE	2.500 €	néant
VOYAGE SCOLAIRE ÉCOLE D'ANGLADE	1.440 €	néant

Ces montants sont validés à l'unanimité : **15 voix POUR**, ainsi que le principe de paiement au prorata des mois d'activité des 2 associations mentionnées ci-dessus. La somme de 7000.00€ sera donc à inscrire au compte 6574 du budget 2022.

VOTE COMPTE DE GESTION 2021 (délib. 11/2022)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Compte de Gestion qui a été dressé par Monsieur JEANROY, Comptable de du SCG de St André de Cubzac, en tous points, identique au Compte Administratif.

Il demande l'approbation du Conseil Municipal qui le vote à l'unanimité : **15 voix POUR**

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (délib. 12/2022)

Le doyen de l'assemblée, Mr BÉDIS Joël, présente l'état du Compte Administratif 2021 à l'ensemble des conseillers. Il se décompose ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats Reportés		290.117,27	93.062,24			197.055,03
Opération de l'exercice	446.890,59	541.566,66	103.782,36	138.240,81	550.672,95	679.807,47
TOTAUX	446.890,59	831.683,93	196.844,60	138.240,81	550.672,95	876.862,50
Résultats de clôture		384.793,34	58.603,79			326.189,55
Restes à Réaliser			74.920,39	98.228,98		23.308,59
Totaux cumulés		384.793,34	133.524,18	98.228,98		483.022,32
RÉSULTATS DÉFINITIFS		384.793,34	35.295,20			349.498,14

En l'absence de Monsieur le Maire, le conseil accepte à l'unanimité et vote le compte administratif à **15 voix POUR**

VOTE AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 (délib.13/2022)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'affectation du Résultat qui résulte du Compte Administratif voté précédemment. Il se décompose ainsi :

- ☞ 35.295,20 € en besoin d'investissements au compte 1068,
- ☞ Le report en fonctionnement de 349.498,14 €, à porter au compte 002.
- ☞ - 58.603,79 € en 001, solde d'exécution d'investissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents vote l'affectation du Résultat 2021 comme indiqué ci-dessus : **15 voix POUR**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES (délib.14/2022)

Monsieur Riveau présente à l'assemblée les prévisions des bases ainsi que l'évolution des taux départementaux et nationaux. Monsieur le Maire invite tous les élus à se prononcer sur le fait de conserver les taux actuels des taxes foncières sur le bâti et le non-bâti.

Après concertation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, de voter les taux suivants qui restent identiques à l'année passée :

15 voix POUR

- Taux taxes foncières (bâti) : 15,30 %
- Taux taxes foncières (non bâti) : 46,20 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 (délib.15/2022)

Monsieur le Maire présente la projet du budget communal 2022. Un point est fait sur le sondage qui a été transmis à la population sur l'éventuelle mise en place d'un transport à la demande. Au vu du retour positif, le projet est donc envisagé.

Les travaux d'investissement qui seront réalisés cette année sont les suivants :

- City Stade ☞ changement du revêtement
- Église ☞ enduit du mur au fond de la Nef
- Mairie ☞ création d'un trop plein sur chéneau au niveau de la salle du Conseil
- École ☞ réparation murette de l'école
- Voirie ☞ voie communale chemin de Blaye, marquage place de la Salle des Fêtes, voie communale de Lignac
- Éclairage ☞ fourniture et pose luminaires Route de la Mothe Taudiat, parking de la Mairie
- Véhicule ☞ boxer (transport à la demande)
- Achat immobilier ☞ maison anciennement Dartier
- Livre mémoire
- Fresque murale

Monsieur le Maire propose maintenant de passer au vote du Budget 2022 qui se décompose ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT Recettes : 768.017,27 € / Dépenses : 768.017,27 €

SECTION INVESTISSEMENT Recettes : 296.062,24 € / Dépenses : 296.062,24 €

Le Budget est voté à l'unanimité **15 voix POUR**.

DIAGNOSTIC CALE DE LA BELLE ÉTOILE

Un diagnostic de la jetée de la Port de la Belle Étoile doit être réalisé prochainement. Le devis de celui-ci s'élève à 1.600,00€ HT. Il tient compte du déplacement d'un ingénieur, de la visite du site, de l'audit de l'élue ainsi que le rapport de visite de l'ouvrage émerge et de son diagnostic visuel.

Après concertation, le conseil accepte à l'unanimité le principe et charge monsieur le Maire d'accepter cette proposition.

FDAEC 2022 (délib. 16/2022)

Monsieur le Maire présente les modalités de calcul du Fonds Départemental d'Aides à L'Équipement des Collectivités. La répartition de cette subvention se fait selon des règles communes tenant compte de la population de la commune et de divers ratios tels que l'effort fiscal et de divers indices de revenus de la commune. Elle aide les communes à la réalisation de travaux de construction, de rénovation sur bâtiments communaux, de voirie ou d'acquisition de matériel. Au vu des dépenses d'investissement prévues cette année, monsieur le Maire propose à l'assemblée que cette somme aide à couvrir les dépenses liées à l'achat du véhicule qui sera en charge du transport à la demande. Elle représente un montant de 9.521,00€.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe et charge monsieur le Maire de monter ce dossier afin d'obtenir cette subvention.

COMMISSION PROJET TRANSPORT À LA DEMANDE (délib. 17/2022)

Suite à la mise en place du projet de transport à la personne proposé aux administrés, il convient de créer une commission qui sera en charge de l'organisation de ce service.

Monsieur le Maire propose aux élus de désigner les élus qui seront en charge de cette commission.

Monsieur Vilet , Monsieur Bédis, Madame Seneze et Madame Tauziède ainsi que madame Hofman se portent candidats.

L'assemblée accepte à l'unanimité ces 4 candidatures.

TOURS DE GARDE DES ÉLECTIONS

Tous les conseillers se proposent pour effectuer leurs tours de garde et annoncent leurs préférences, pour les élections présidentielles qui se tiendront les 10 et 24 avril prochains.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 20h31